
CONSEIL SYNDICAL du 18 octobre 2021

Rapport n° 20211018 - 02

Objet : Décisions prises dans le cadre de ses compétences par le Président du 5 mai 2021 au 30 septembre 2021 et par le Bureau Syndical lors des séances du 8 juin 2021, 5 juillet 2021 et 28 septembre 2021

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles 11.2 et 12.2 des statuts du SMEA31, le Président du Syndicat et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des compétences du Conseil Syndical dans tout domaine à l'exception :

- 1) du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2) de l'approbation du compte administratif ;
- 3) des dispositions à caractères budgétaires prises par l'établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (dépenses obligatoires) ;
- 4) des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5) de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6) de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7) des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de la politique de la ville.

Afin de permettre le fonctionnement du Syndicat, le Conseil Syndical a décidé de déléguer certaines attributions au Bureau et au Président.

La délégation de compétences s'accompagne de l'obligation de rendre compte au Conseil Syndical des décisions prises en application desdites délégations.

L'annexe jointe au présent rapport détaille les décisions prise par le Président du 5 mai 2021 au 30 septembre 2021 et par le Bureau Syndical lors des séances du 8 juin 2021, 5 juillet 2021 et 28 septembre 2021

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.



Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

Annexe (s) : Liste des décisions

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DU SMEA31

Compétences financières

28 MAI 2021

302. Signer les états de restes à réaliser ou à recouvrer pour les Budgets Principal Eau et Assainissement Collectif
304. Solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre des missions d'organisme unique attenantes à la saison d'irrigation 2021, une subvention au taux le plus élevé possible sur un montant de prestations à réaliser de 50 450 €HT

9 JUIN 2021

331. Approuver la proposition technique du SDEHG de raccordement électrique de la station d'épuration (STP00078) de Laréole et approuver la demande d'aide financière auprès du SDEHG en vue d'obtenir un financement à hauteur de 16 663 € pour que la contribution de RESEAU31 soit au plus égale à 11 117 €

16 JUIN 2021

330. Approuver et signer auprès d'ENEDIS, la proposition de nouveau raccordement électrique à hauteur de 18 798,91€ TTC pour le bâtiment de Montaudran (BAT00001) situé au 3 rue André VILLET ZI MONTAUDRAN sur la commune de Toulouse.
336. Accepter l'indemnisation immédiate versée par l'assureur SMACL Assurance de 1 418,37€HT relative aux dommages garantis et autoriser le Président du SMEA31 à signer tout document relatif à cette décision.
337. Accepter, dans un premier temps, l'indemnisation immédiate versée par l'assureur SMACL Assurance de 4 348,59€ relative aux dommages garantis et, dans un second temps, la somme de 566,51€ correspondant à la vétusté récupérable après travaux.
Autorisé le Président du SMEA31 à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

29 JUIN 2021

211. Solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne le financement de prestations estimées à :
- 20 000€ pour l'investissement en matériel pour l'année 2021
- 45 000€ par an pour le poste d'animation des périmètres de captage pour les années 2021 à 2024
Solliciter une autorisation de démarche anticipée.
371. Solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne le financement au taux le plus élevé possible au titre de l'Appel à Projets « Optimisation d'ouvrages hydrauliques existants dans un enjeu d'amélioration de la gestion de l'eau » pour un montant d'opération estimé à 840 000€ HT.

6 JUILLET 2021

340. Solliciter l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour bénéficier du financement au taux le plus élevé possible du soutien des étiages de la rivière Hers-Mort pour l'année 2020

12 JUILLET 2021

386. Approuver et signer auprès d'ENEDIS la proposition de raccordement électrique n°SDO-RP-2021-000091 pour le raccordement électrique de la microcentrale du Fond de Louge située sur la commune du FOUSSERET.

16 JUILLET 2021

361. Approuver et signer auprès d'ENEDIS, la proposition de modification du raccordement électrique n°6416611401 du Réservoir(RES00036)-lieu-dit-ROQUEFORT située sur la commune de VILLENUEVE.
394. Régler la somme de 906,95€ TTC à M. DOUAT pour les dégâts occasionnés sur son chauffe-eau.
395. Régler la somme de 349€ TTC à Mme. LAMOURE pour les dégâts occasionnés sur son lave-linge.
362. Approuver et signer auprès d'ENEDIS, la proposition de modification du raccordement électrique n°6416570101 du Réservoir (RES00026) – g IMPASSE DE VENTE FARINE situé sur la commune de VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS.

19 AOUT 2021

422. Approuver la proposition technique du SDEHG de raccordement électrique de la station d'épuration située sur la commune d'Auriac sur Vendinelle et d'approuver la demande d'aide financière auprès du SDEHG en vue d'obtenir un financement à hauteur de 687 € pour que la contribution de RESEAU31 soit au plus égale à 654 €

25 AOUT 2021

393. Approuver la proposition technique du SDEHG de raccordement électrique du réservoir d'eau potable situé sur la commune de Saint-Rustice et d'approuver la demande d'aide financière auprès du SDEHG en vue d'obtenir un financement à hauteur de 2 535 € pour que la contribution de RESEAU31 soit au plus égale à 628 €
429. Signer la convention d'autorisation d'utilisation des installations de traitement pour les sous-produits de l'assainissement de la station d'épuration de Villefranche de Lauragais pour l'année 2021 avec Monsieur NEROCAN

agissant en qualité de gérant pour le compte de la société SARL NEROCAN Vidange domiciliée à ZA Bordeblanche 20 chemin de la Camave à Villefranche de Lauragais

7 SEPTEMBRE 2021

452. Approuver l'offre de Ligne de Trésorerie faite par la Société Générale et autoriser le Président à signer le contrat et tous les documents s'y rapportant

21 SEPTEMBRE 2021

415. Approuver la proposition technique du SDEHG de raccordement électrique du poste de refoulement (PRE00689) situé sur la commune de Vaudreuille et d'approuver la demande d'aide financière auprès du SDEHG en vue d'obtenir un financement à hauteur de 6 262 € pour que la contribution de RESEAU31 soit au plus égale à 654 €
436. Approuver la proposition technique du SDEHG de raccordement électrique du réservoir de Gargas situé sur la commune de Villeneuve les Boulloc et d'approuver la demande d'aide financière auprès du SDEHG en vue d'obtenir un financement à hauteur de 14 549 € pour que la contribution de RESEAU31 soit au plus égale à 6 267 €

29 SEPTEMBRE 2021

493. Approuver et signer auprès d'ENEDOIS, la proposition de reprise d'étude technique pour le raccordement électrique du Fond de Louge située sur la commune du Fousseret

RH-Patrimoine-Juridique

19 MAI 2021

173. Conclure une convention de servitudes de passage, au profit de RESEAU31, moyennant le versement d'une indemnité de 0.80 €/m² pour les emprises des servitudes ainsi que pour les emprises provisoires sur le tracé de la canalisation pendant la durée des travaux, dans le cadre du renforcement et l'extension du réseau d'irrigation actuel, sur les parcelles : section A n°165, A n°167 et A n°168 sur la commune de Saint-Thomas appartenant à M. Lionel CASSAGNE
174. Conclure une convention de servitudes de passage, au profit de RESEAU31, moyennant le versement d'une indemnité de 0.80 €/m² pour les emprises des servitudes ainsi que pour les emprises provisoires sur le tracé de la canalisation pendant la durée des travaux, dans le cadre du renforcement et l'extension du réseau d'irrigation actuel, sur les parcelles : section A n°330, B n°77 sur la commune de Saint-Thomas appartenant à M. Pierre DANGLA
175. Annuler la décision n°20121107_529 aux termes de laquelle il a été décidé de conclure une convention de servitude de passage, au profit de RESEAU31 sur la parcelle cadastrée section B n°123 à Saint-Thomas, appartenant à ladite commune, moyennant un versement d'une indemnité de 0.80 €/m² pour l'emprise de la servitude ainsi que pour l'emprise provisoire sur le tracé de la canalisation pendant la durée des travaux, dans le cadre du renforcement et l'extension du réseau d'irrigation actuel car cette parcelle n'est finalement pas concernée par le projet

21 MAI 2021

301. Autoriser le Président de RESEAU31 à assurer la défense de RESEAU31 dans l'affaire l'opposant à la société ERMES relativement à la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif et à se faire assister, le cas échéant d'un avocat

26 MAI 2021

291. Valider le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de La Magdelaine sur Tarn et de le soumettre à enquête publique

3 JUIN 2021

305. Réviser le bail en date du 14 décembre 1990, ensemble de ses avenants n°1 à 3, liant le SMEA31 à l'ASA de la Région de Villemur sur Tarn et portant sur divers biens immobiliers et terrains sis au 6 avenue Michel Rocard à Villemur sur Tarn

7 JUIN 2021

296. Signer le contrat pour la période estivale 2021 de 7 vacataires : Arthur Carpentier, Emilie Jean, Amandine Gay, Jessica De Biasi, Manon Ferrand, Nathanaël Valette, Mathieu Deles
298. Valider le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Villefranche de Lauragais et de le soumettre à enquête publique.

12 JUILLET 2021

357. Saisir l'autorité sanitaire pour obtenir une autorisation exceptionnelle d'exploitation d'une nouvelle ressource pour une alimentation en eau potable au titre du Code de la Santé Publique.

19 JUILLET 2021

398. Solliciter l'autorisation de création sur la commune de Valcabrière d'une nouvelle station d'épuration au titre des codes de l'environnement et de l'Urbanisme
402. RESEAU31 demande à participer à la mise en concurrence organisée par le CDG31 visant à la mise en place d'un contrat groupe d'assurance statuaire permettant de couvrir tous les risques statuaire connus au moment du lancement de la consultation (maladie ordinaire, maternité/adoption, longue maladie et congé de longue durée, accident du travail et maladie professionnelle, décès). RESEAU31 sera pris en compte pour l'attention d'offres visant la couverture des risques afférents à l'absence des agents affiliés à l'IRCANTEC et à la CNRACL ; étant entendu que l'adhésion définitive aux

contrats groupes reste libre pour le RESEAU₃₁ au vu des résultats de la consultation menée par le CDG₃₁. RESEAU₃₁ accepte la communication des statistiques de sinistralité qui lui sont relatives dans le cadre de la mise en concurrence, dans la mesure où toutes les données sont anonymes.
Le CDG₃₁ prendra en compte la demande de participation de RESEAU₃₁, à la mise en concurrence de manière tout à fait gracieuse, sans aucune rémunération.

13 AOUT 2021

421. Solliciter la validation de l'autorité sanitaire sur l'édification et la mise en service d'une interconnexion permettant l'alimentation en eau potable des hameaux de Boutx-Granges Isolées et Boutx-Cubouch depuis le réseau de Boutx-le-Mourti ainsi que l'abandon des captages Clos des Sources et Couret

17 AOUT 2021

433. Approuver le dossier complémentaire d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Rieumes pour l'ajout de nouvelles parcelles aptes à l'épandage pour transmission dudit dossier au service de la Police de l'Eau

18 AOUT 2021

385. Accepter la demande l'indemnisation d'ENEDIS suite au sinistre survenu le 5 décembre 2019 à Montgiscard au cours duquel un agent de RESEAU₃₁, lors de travaux, a endommagé un câble souterrain basse tension du réseau ENEDIS et de verser la somme de 4 851.31 € à l'entreprise ENEDIS

388. Conclure, au profit du Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG), une convention de reconnaissance de servitude légale de passage pour la pose d'un coffret électrique de type Remmo A et la construction d'une canalisation souterraine d'une longueur d'une dizaine de mètres environ sur les parcelles cadastrées B n°457 et B n°459 sur la commune de Montgaillard Lauragais appartenant à RESEAU₃₁, avec renonciation au versement d'indemnité de la part de RESEAU₃₁, les frais notarié et de publication foncière étant pris en charge par le SDEHG

389. Conclure, au profit du Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG), une convention de reconnaissance de servitude légale de passage pour la pose d'un coffret électrique de type Remmo A et la construction d'une canalisation souterraine d'une longueur d'un mètre environ sur la parcelle cadastrée A n°402 sur la commune de Folcarde appartenant à RESEAU₃₁, avec renonciation au versement d'indemnité de la part de RESEAU₃₁, les frais notarié et de publication foncière étant pris en charge par le SDEHG

7 SEPTEMBRE 2021

441. Conclure, au profit du SMEA₃₁, un acte des servitudes de passage de regard et de canalisation d'eaux usées implantés sur la parcelle cadastrée section B n°777 sise sur la commune de Caignac appartenant à M. Frédéric GABORY et Mme Marine ROUILLON et ce, moyennant le versement d'une indemnité globale et définitive d'un montant de 4 214,16 €

10 SEPTEMBRE 2021

446. Porter à la connaissance de l'autorité sanitaire, l'édification et la mise en service d'un réservoir d'eau potable de 50 m³ sur la commune de Salles et Pratiel

463. Solliciter l'autorisation de modifier les installations et les produits utilisés pour le traitement de l'eau sur l'unité de production de Cierp-Gaud au titre du Code de la Santé Publique ; Solliciter au titre du Code de la santé Publique, l'autorisation de modifier l'alimentation de l'UDI 1721 sur Cierp-Gaud

466. Solliciter les autorisations pour la mise en place d'une chloration automatique sur Plan du Rey Coueou sur la commune de Boutx, au titre du Code de l'Urbanisme ainsi que saisir l'autorité sanitaire pour la demande d'arrêt » modificatif de prélèvement au titre du Code de la santé publique

14 SEPTEMBRE 2021

453. Solliciter la validation de l'autorité sanitaire sur la réalisation et la mise en service d'une interconnexion de secours permettant l'alimentation en eau potable de la commune de Saleich depuis le réseau de distribution du SIE Vallées de l'Arbas et du Bas Salat lors de non-conformité de qualité

21 SEPTEMBRE 2021

462. Conclure, au profit du SMEA₃₁, un acte de servitude de passage de canalisation d'eau potable implantée sur la parcelle cadastrée C n°234, sise sur la commune de Villeneuve les Bouloc et appartenant à M. Marcel DUFRENE, avec renonciation de « sa part au versement de toute indemnité à quelque titre que ce soit

22 SEPTEMBRE 2021

454. Valider le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Villematier et le soumettre à enquête publique

Marchés publics

6 MAI 2021

261. Approuver l'avenant 1 au marché 068P2020 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques
264. Approuver l'avenant 1 au marché 090P2020 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques
266. Mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 €HT maximum, en vue de procéder à des prestations de maintenance des camions utilitaires de plus de 3,5 Tonnes

267. Mener une procédure adaptée à hauteur de 10 000 €HT maximum, en vue de procéder à des travaux de maçonnerie pour le centre de Villemur sur Tarn
268. Mener une procédure adaptée, décomposée en 2 lots, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder à l'exécution de travaux d'extension du réseau d'eaux usées, situé rue des Fossés Notre Dame sur la commune de Villemur sur Tarn
269. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise Garonnaise de Forage pour Touja, concernant la mise en place de micropieux de fondation, pour un montant maximum de 29 600 €HT
270. Mener une procédure adaptée, décomposée en 2 lots, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder à des travaux de création d'une station d'épuration et d'un réseau de collecte et de transfert, pour la commune de Bélesta en Lauragais
272. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise Freyssinet concernant la réalisation d'une étanchéité sur regard amont du canal Cottes Goubard sur la commune de Frouzins, pour un montant maximum de 13 210 €HT

18 MAI 2021

259. Accepter et agréer la sous-traitance modificative de l'entreprise VEDEILHE, sous-traitant de MISPOUILLE, concernant la réalisation de travaux de peinture, pour un nouveau montant maximum de 7 095.10 €HT, relatif à la tranche ferme
271. Mettre en concurrence les titulaires de l'accord cadre 004C2021 en vue de la conclusion d'un marché subséquent, visant à l'établissement du schéma directeur et le plan de zonage associé de gestion des eaux pluviales de la commune de Bousens
274. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise A.T.E., pour l'entreprise TOUJA, concernant la réalisation de travaux d'étanchéité, pour un montant maximum de 4 008.68 €HT
275. Mener une procédure adaptée à hauteur de 18 000 €HT maximum, en vue de procéder à l'achat d'un compacteur à déchets pour la STEP de Labarthe sur Lèze
276. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise SEIHE concernant la fourniture, pose et raccordement électrique du poste de refoulement de St Julien sur Garonne, pour un montant maximum de 68 450 €HT sur la tranche ferme du marché
277. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise SEIHE concernant la fourniture, pose du poste de relevage Fosse sèche de St Julien sur Garonne, pour un montant maximum de 46 500 €HT sur la tranche ferme du marché
278. Mettre en concurrence les titulaires de l'accord cadre 035A2021 en vue de la conclusion d'un marché subséquent visant à la fourniture et à l'acheminement d'électricité
279. Approuver l'avenant 3 au marché 077A2018 ayant pour objet d'acter l'intégration de nouveaux prix
280. Approuver l'avenant 4 au marché 080A2018 ayant pour objet d'acter l'intégration de nouveaux prix

19 MAI 2021

281. Accepter et agréer la sous-traitance modificative de l'entreprise SLO CARRELAGE concernant des prestations de peinture et revêtements muraux, pour un nouveau montant maximum de 21 222.10 €HT
282. Mener une procédure adaptée, décomposée en 5 macros lots, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder à des travaux de rénovation des locaux de Plaisance du Touch
283. Approuver l'avenant 4 au marché 081P2018 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques
285. Approuver l'avenant 1 au marché 046P2018 ayant pour objet d'acter l'ajout de prix supplémentaires au BPU

21 MAI 2021

289. Mener une procédure adaptée, décomposée en 2 lots, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder à l'exécution des travaux de restructuration du réseau d'eaux usées sur la commune de Bouloc
290. Annuler et remplacer la décision n°20210323-200 du 23 mars 2021 ; Mener une procédure adaptée à hauteur de 10 000 €HT maximum en vue de procéder à la réfection intégrale de l'escalier de la STEP de Durroux située sur la commune de Merville
292. Accepter et agréer la sous-traitance modificative de l'entreprise EIFFAGE ROUTE concernant des travaux de revêtements en enduit, pour un nouveau montant maximum de 0 €HT
294. Approuver l'avenant 1 au marché 076P2020 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques
295. Mener une procédure adaptée sous la forme d'un marché à prix unitaires afin de procéder à réalisation d'un schéma directeur d'irrigation sur le réseau de distribution de la plaine de Revel
297. Mener une procédure adaptée à hauteur de 1 000 €HT maximum, en vue de procéder à l'achat d'un détecteur de métaux

7 JUIN 2021

284. Approuver l'avenant 2 au marché 015P2020 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques
286. Approuver l'avenant 6 au marché 068A2019 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives
287. Approuver l'avenant 4 au marché 069A2019 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives
288. Approuver l'avenant 4 au marché 071A2019 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives
293. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise Mercadier TP, sous-traitant de Comminges Bâtiments, concernant des prestations de démolition et de terrassement, pour un montant maximum de 198 457.50 €HT
299. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise JORDAN TP concernant des prestations de fourniture d'enrobés, pour un montant maximum de 15 075 €HT

303. Annuler et remplacer la décision 20210401-222 du 1^{er} avril 2021 et mener une procédure adaptée à hauteur de 10 000 €HT maximum en vue de procéder à l'achat de matériels d'investigations des réseaux
308. Mener une procédure adaptée à hauteur de 2 000€HT maximum, en vue de la location de constructions modulaires pour le site de Villemur sur Tarn
310. Mener une procédure adaptée, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder aux travaux d'extension du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable, situé rues Parmentier et Clémenceau ainsi que le pose du réseau pluvial sur la commune de Labarthe Rivière
312. Mener une procédure adaptée négociée, sous la forme d'un marché à prix forfaitaire, afin de procéder à l'acquisition d'un véhicule type pick-up 4x4 simple cabine avec benne hydraulique

14 JUIN 2021

300. Approuver l'avenant 1 au marché 039P2021 ayant pour objet d'acter du changement de nom de la société
307. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise KIPOPLUIE, sous-traitant de SOCAT, concernant la fourniture et la pose d'un dispositif d'étanchéité des bassins et raccord étanche, pour un montant maximum de 11 563,50 €HT
311. Mener une procédure adaptée à hauteur de 20 000 €HT maximum, en vue de procéder à l'achat de pièces pour la maintenance de dégrilleurs
313. Approuver l'avenant 1 au marché 040P2020 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques
314. Solliciter l'autorisation de travaux en rivière sur l'Aussonnelle au titre du Code de l'Environnement
315. Mener une procédure adaptée, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin d'assurer la réalisation des prestations complémentaires et maintenance du Système d'Information Géographique SUITE ELYX 1SPATIAL
316. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise TREFA, concernant des prestations de coulage de dallage, pour un montant maximum de 5 462,50 €HT
317. Mettre en concurrence les titulaires de l'accord cadre 001C2018 en vue de la conclusion d'un marché visant à l'établissement du schéma directeur et du zonage de gestion des eaux pluviales de la commune de Daux
318. Mettre en concurrence les titulaires de l'accord cadre 001C2018 en vue de la conclusion d'un marché visant à l'établissement du schéma directeur et du zonage de gestion des eaux usées de la commune de Buzet sur Tarn
320. Mener une procédure adaptée à hauteur de 20 000 €HT maximum, en vue de procéder à des prestations de remplacement de vitres cassées sur les ouvrages d'eau et d'assainissement
321. Mener une procédure adaptée, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder à la mise en œuvre de mesures environnementales et d'aménagements paysagers sur la commune de Carbonne
323. Approuver l'avenant 5 au marché 007P2018 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques
324. Approuver l'avenant 1 au marché 031A2017 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives.

15 JUIN 2021

273. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise Spie Batignolles, sous-traitant de SOCAT, concernant la réalisation de travaux de rabotage et de réfection d'enrobé, pour un montant maximum de 46 682,50 €HT
325. Approuver l'avenant 3 au marché 112P2019 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques
328. Approuver l'avenant 1 au marché 045P2020 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives
329. Approuver l'avenant 1 au marché 105A2020 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives
332. Mener une procédure adaptée, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder à la fourniture et à l'acheminement de gaz naturel pour les besoins du SMEA31.

30 JUIN 2021

319. Accepter et agréer la sous-traitance modificative de l'entreprise EIFFAGE ROUTE concernant la réalisation d'enrobé sur tranchée, pour un nouveau montant maximum de 32 713,50€ HT.
326. Accepter et agréer la sous-traitance modificative n°2 de l'entreprise EDOM SUD pour AQUALTER, concernant des travaux de chaudronnerie, serrurerie et montage, pour un nouveau montant maximum de 117 250,90€ HT.
327. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise SEIHE Midi-Pyrénées, concernant un local suppresser équipé d'une unité de mesure et d'injection de chlore et d'un automate de télésurveillance, pour un montant maximum de 50 910€HT.
333. Accepter et agréer la sous-traitance modificative de l'entreprise KIPOPLUIE concernant la fourniture et pose d'un dispositif d'étanchéité des bassins et raccord étanche, pour un nouveau montant maximum de 29 012€ HT.
334. Mener une procédure adaptée à hauteur de 4 000 € HT maximum, en vue de procéder à l'achat d'une prestation d'établissement de certificats d'immatriculation de véhicules.
335. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise CPS-EAU pour la fourniture, pose et mise en service du dégrilleur et du poste de refoulement, pour un montant maximum de 51 626€HT.
338. Mener une procédure adaptée à hauteur de 10 000 € HT maximum, en vue de procéder à la réalisation des mesures d'empoussièrement en fibre d'amiante pour tous travaux réalisés en sous-section 4 (travaux de maintenance et d'entretien).
339. Approuver l'avenant n°1 au marché n°080P2020 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques.
341. Mener une procédure adaptée à hauteur de 5 000 € HT maximum, en vue de louer une unité mobile de décontamination en vue de la réalisation des mesures d'empoussièrement en fibre d'amiante sur les opérations d'hydrocurage à haute-pression de collecteurs d'assainissement.
343. Mener une procédure adaptée à hauteur de 230 € HT maximum, en vue de la location d'une salle dans le cadre de la mise en place de mesures sanitaire exceptionnelles liées à la Covid-19.

Conseil syndical du 18 octobre 2021

Annexe au rapport des décisions prises par le Président et le Bureau

344. Mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 € HT maximum, en vue de faire appel aux services chargé de mission pour répondre à des besoins en matière de communication interne et externe notamment au moyen d'outils spécifiques de communication.
345. Approuver l'avenant n°1 au marché n°054P2020 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques.
347. Mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 € HT maximum, en vue de procéder à la réparation et à la fourniture de matériels électromécaniques.
348. Approuver l'avenant n°1 au marché n°091P2018 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques
349. Accepter et agréer la sous-traitance modificative de l'entreprise CEBAT33, pour CDS, concernant l'arrachage de l'étanchéité existante et mise en place d'une nouvelle étanchéité, pour un nouveau montant maximum de 8300€ HT.
350. Accepter et agréer la sous-traitance modificative n°3 de l'entreprise SADE concernant la réalisation de branchements neufs eaux usées, eaux pluviales et eau potable, pour un nouveau montant maximum de 200 000€ HT.
351. Approuver l'avenant n°1 au marché n°093P2018 ayant pour objet d'annuler les modalités de révision du prix pour fixer à la place un prix ferme et définitif.
352. Approuver l'avenant n°1 au marché n°098P2020 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques et administratives.
353. Approuver l'avenant n°1 au marché n°043P2019 ayant pour objet d'annuler les modalités de révision du prix pour fixer à la place un prix ferme et définitif.
354. Mener une procédure adaptée décomposée en deux lots, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder à la fourniture de licences DATI pour les travailleurs isolés et à la gestion des alertes de demande de secours.
355. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise VERTICAL SUD OUEST, pour CDS, concernant la mise en place de sécurité en toiture, pour un montant maximum de 10 421,60€ HT.
356. Approuver l'avenant n°1 au marché n°057A2020 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives.
358. Mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 € HT maximum, en vue de procéder à la maintenance des véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes, pour le Centre de Maureville.
359. Mener une procédure adaptée à hauteur de 25 500 € HT maximum, en vue de procéder à l'achat d'un compresseur d'air pour l'usine de PSE.
360. Approuver l'avenant n°2 au marché n°087A2020 ayant pour objet de rectifier une erreur manifeste au bordereau des prix unitaire du marché.
363. Mener une procédure adaptée à hauteur de 20 000 € HT maximum, en vue de procéder à des travaux de création d'un vestiaire féminin sur le site de FROUZINS.
364. Mener une procédure adaptée à hauteur de 20 000 € HT maximum, en vue de procéder à des travaux de rénovation d'un logement de fonction sur le site de MAUREVILLE.
365. Mener une procédure adaptée à hauteur de 20 000 € HT maximum, en vue de procéder à des travaux de la reprise des plafonds et de l'isolation sous toiture du centre d'exploitation de SAINT-GAUDENS.
367. Approuver l'avenant n°1 au marché n°034N2020 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives.
368. Mener une procédure avec négociation, décomposée en trois lots, afin de procéder à un appel à candidature pour la réalisation du projet Garonne Salat Arize (GSA)- Phase 1, relatif à la création du Feeder Carbonne-Gensac.
369. Mener une procédure avec négociation, afin de procéder à un appel à candidature pour la réalisation du projet Garonne Salat Arize (GSA)- Phase 1, relatif à la construction du nouveau réservoir de GENSAC.

1ER JUILLET 2021

370. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise NEROCAN TP concernant des travaux de réalisation des revêtements de chaussées, pour un montant maximum de 10 504,50€ HT.
372. Mettre en concurrence les titulaires de l'accord cadre n°002C2018, en vue de la conclusion d'un marché subséquent visant à la révision du schéma directeur des eaux usées de la commune de Pouy-de-Touges.

6 JUILLET 2021

366. Approuver l'avenant n°4 au marché n°085P2018 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques.
373. Approuver l'avenant n°4 au marché n°087P2019 ayant pour objet d'acter l'ajout de références supplémentaires au BPU

12 JUILLET 2021

374. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise ALIOS pour TOUJA, concernant des prestations d'études et de suivi géotechniques d'exécution, pour un montant maximum de 4 941,50€ HT
375. Mener une procédure adaptée, sous la forme d'un accord cadre à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder à la fourniture de tuyaux d'assainissement haute-pression et de tuyaux d'aspiration de boues, pour le parc de véhicules hydrocureurs.
376. Mener une procédure adaptée à hauteur de 10 000 € HT maximum, en vue de procéder à des formations sur le permis C (5 agents) et sur le permis BE (2 agents).
377. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET, sous-traitant de SOCAT, concernant la réalisation de travaux de rabotage et de réfection d'enrobé, pour un montant maximum de 55 969,27 €HT.
378. Mener une procédure adaptée à hauteur de 2 300€ HT maximum, en vue de procéder à l'achat de prestations de flocage de 4 véhicules de type Nissan Leaf
379. Mener une procédure d'appel d'offres ouvert, décomposée en neuf lots, sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires, afin de procéder à l'entretien et à la réparation des véhicules légers et à la fourniture de pièces détachées.

Conseil syndical du 18 octobre 2021

Annexe au rapport des décisions prises par le Président et le Bureau

380. Mener une procédure adaptée à hauteur de 2 000 € HT maximum, en vue de bénéficier d'une formation de prévention sur les conduites addictives en milieu professionnel.
381. Mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 € HT maximum, en vue de procéder à un accompagnement par un prestataire, pour la mise en œuvre d'un pack initial, dans le cadre du parcours « cyber sécurité » du plan « France Relance ».
382. Approuver l'avenant n°1 au marché n°105P2015 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques.
383. Approuver l'avenant n°1 au marché n°083A2020 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives.

16 JUILLET 2021

390. Approuver l'avenant n° 1 au marché n°084A2020 ayant pour objet d'acter l'ajout de références supplémentaires au bordereau des prix du marché
391. Accepter et agréer la sous-traitance modificative de l'entreprise PENE ET FILS, concernant les travaux de branchements relatifs au bon de commande n°38119, pour un nouveau montant maximum de 14 510,20€ HT
392. Approuver l'avenant n°3 au marché n°130A2019 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives

23 JUILLET 2021

396. Mener une procédure d'appel d'offres ouvert, sous forme d'un accord-cadre afin de procéder à la fourniture de compteurs d'eau froide à bride de 50 à 150 mm
397. Mener une procédure adaptée, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder à la mise en œuvre de mesures environnementales et à la réalisation d'un boisement sur la commune de CARBONNE.
399. Approuver l'avenant n°1 au marché n°032A2021 ayant pour objet d'acter l'ajout de références supplémentaires au bordereau des prix unitaires.
400. Approuver l'avenant n°1 au marché n°033A2021 ayant pour objet d'acter l'ajout d'une référence supplémentaire au bordereau des prix unitaires.
401. Approuver l'avenant n°2 au marché n°041P2020 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques.
403. Approuver l'avenant n°3 au marché n°075A2018 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives.
404. Mettre en concurrence les titulaires de l'accord cadre n°004C2018, en vue de la conclusion d'un marché subséquent visant à la révision du schéma directeur et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de BOURG D'OEIL.
405. Mener une procédure adaptée à hauteur de 27700€ HT maximum, en vue de procéder à l'achat de prestations d'architecte pour l'établissement de permis de construire et de démolir.
406. Approuver l'avenant n°2 au marché 007P2021 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques.
407. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise ANTRAS OSSATURE BOIS pour l'entreprise COMMINGES BATIMENT concernant des prestations de fourniture et de pose des éléments de toiture (charpente, couverture, zinguerie), pour un montant maximum de 11 382,69€ HT
408. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise ANTRAS pour l'entreprise COMMINGES BATIMENT, concernant des prestations de fourniture et de pose des menuiseries extérieures, pour un montant maximum de 8 928€ HT.
409. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise ATOUT PAYSAGE concernant la réalisation de clôture et portail, pour un montant maximum de 17 538,90€ HT concernant la tranche ferme du marché.
410. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise ATOUT PAYSAGE concernant la réalisation de clôture et portail, pour un montant maximum de 2 650€ HT concernant la tranche ferme du marché.
411. Approuver l'avenant n°3 au marché n°030A2016 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives.

5 AOUT 2021

412. Approuver l'avenant n°2 au marché n°1412012 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives.
413. Approuver l'avenant n°1 au marché n°077P2019 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives.
414. Annuler et remplacer la décision n°20210324 – 203 du 24 mars 2021
Mener une procédure adaptée à hauteur de 34 000€ HT maximum, en vue de procéder au renouvellement de l'installation électrique de l'accélérateur de MONTAIGUT SUR SAVE.
416. Approuver l'avenant n°1 au marché n°030A2019 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques.
417. Mener une procédure adaptée à hauteur de 15 000€ HT maximum, en vue de procéder à la location de fontaines à eau et à la fourniture des consommables nécessaires.
419. Mener une procédure d'appel d'offres ouvert, décomposée en trois lots, sous la forme d'un accord-cadre, afin de procéder à la réalisation des Investigations complémentaires (IC) ou les Opérations de location (OL), en amont d'opérations de travaux ou en phase d'exploitation, permettant d'obtenir la localisation précise des ouvrages sans ouverture de fouille, avec des méthodes de détection non intrusive.
420. Approuver et agréer la sous-traitance de l'entreprise DEVYNCK concernant la fourniture et pose d'une clôture et d'un portail, pour un montant maximum de 16 056€ HT, pour le bon de commande n°41585

6 AOUT 2021

423. Approuver l'avenant 1 au marché 043A2018 ayant pour objet d'acter des modifications administratives
424. Approuver l'avenant 1 au marché 044A2018 ayant pour objet d'acter des modifications administratives
425. Approuver l'avenant 4 au marché 112P2019 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques

426. Mener une procédure adaptée à hauteur de 20 000 € HT maximum, en vue de procéder au remplacement du dégrilleur de la STEP du SITEC
427. Mener une procédure adaptée sous la forme d'un marché à prix unitaires, afin de procéder à des travaux de renforcement de la canalisation d'adduction en eau potable du réservoir de « Merville Village », au niveau de la route de Daux (RD37), sur la commune de Merville
428. Approuver l'avenant 1 au marché 037A2017 ayant pour objet d'acter des modifications administratives

16 AOUT 2021

430. Mener une procédure adaptée à hauteur de 5 000 € HT maximum, en vue de procéder à l'achat de prestations d'analyses métallographiques d'une conduite d'eau potable
431. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise Travaux Souterrains et Maintenance (TSM) concernant la réalisation de deux forages dirigés sous le ruisseau Conné et sous la RD112 à Verfeil, pour un montant maximum de 26 800 € HT
432. Mener une procédure adaptée avec un lot unique afin de procéder à des travaux de renouvellement de la conduite de transport d'eau potable jusqu'au réservoir de Rupeu sur la commune de Layrac sur Tarn

25 AOUT 2021

434. Mettre en concurrence les titulaires de l'accord cadre 001C2018 en vue de la conclusion d'un marché subséquent visant à la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement des eaux usées de la commune de Launac
435. Mener un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable visé à l'article R 212-3 du Code de la commande publique, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires afin de procéder à la fourniture et à la réparation d'automates de télégestion, dont les montants varient dans les limites de 200 000 € HT minimum, sans montant maximum
438. Mener une procédure d'appel d'offres ouvert, décomposée en 3 lots, sous la forme d'un accord cadre, afin de procéder à la réalisation des missions de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé pour des opérations de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories
439. Approuver l'avenant 1 au marché 026A2020 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques
440. Mener une procédure avec négociation, afin de procéder à un appel à candidature pour la réalisation du projet Garonne Salat Arize (GSA) – phase 1 relative à la construction d'un nouveau réservoir à Gensac

1ER SEPTEMBRE 2021

442. Mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 € HT maximum, en vue de recourir à un prestataire dans le cadre de la mise en place d'une solution de Gestion Electronique des Documents ainsi qu'une solution de Gestion de la Relation Usagers au sein de RESEAU31
443. Approuver l'avenant 1 au marché 033A2020 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques
444. Mener une procédure adaptée à hauteur de 1 000 € HT maximum, en vue de procéder à la réfection de la clôture du réservoir de la commune de Lasserre
447. Approuver l'avenant 1 au marché 104A2020 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives relatives à la modification du numéro de SIRET et des coordonnées du titulaire MPVI NORD, antenne de l'entreprise MPVI
448. Approuver l'avenant 2 au marché 082P2018 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques relatives à des travaux supplémentaires faisant l'objet de plus-values, soit une augmentation de 3,4 % du montant.
449. Mener une procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, en vue de procéder à l'acquisition et à la maintenance des alarmes anti-intrusion et anti-incendie présentes sur les bâtiments pour le compte de RESEAU31, dont les montants varient entre 10 000 € HT minimum et 89 000 € HT maximum

8 SEPTEMBRE 2021

450. Approuver l'avenant 1 au marché 044P2020 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques, soit une augmentation de 0.77 % du montant
451. Approuver l'avenant 2 au marché 046P2020 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques, soit une augmentation de 9.11 % du montant

22 SEPTEMBRE 2021

455. Mener une procédure adaptée à hauteur de 4 000 € HT maximum, en vue de procéder à l'achat d'une prestation de mesure de débit en canal ouvert par système ADCP, dans le cadre d'essais de garantie pour la microcentrale de Mondavezan
456. Mener une procédure adaptée à hauteur de 400 € HT maximum, en vue de procéder à l'achat d'une prestation d'analyse de boues de décantation, en vue du curage d'une bêche de défense d'incendie
457. Approuver l'avenant 1 au marché 003P2021 ayant pour objet d'acter la suppression de l'article 4.3 du CCAP
458. Approuver l'avenant 7 au marché 068A2019 ayant pour objet d'annuler les modalités de révision du prix pour fixer à la place un prix ferme et définitif
459. Approuver l'avenant 5 au marché 069A2019 ayant pour objet d'annuler les modalités de révision du prix pour fixer à la place un prix ferme et définitif
460. Approuver l'avenant 5 au marché 071A2019 ayant pour objet d'annuler les modalités de révision du prix pour fixer à la place un prix ferme et définitif

- 461. Mener une procédure adaptée, sous la forme d'un accord cadre, afin de procéder à la fourniture de niches à compteurs d'eau en fibre ciment
- 464. Mener une procédure adaptée à hauteur de 7 400 €HT maximum, en vue de procéder à une étude relative à l'optimisation énergétique de l'usine de PSE
- 465. Approuver l'avenant 1 au marché 027P2019 ayant pour objet d'annuler les modalités de révision du prix pour fixer à la place un prix ferme et définitif
- 468. Annuler et remplacer la décision 20210623_-58 du 23 juin 2021 ; Mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 €HT maximum, en vue de procéder à la maintenance des véhicules utilitaires de moins de 3,5 T pour l'ensemble du RESEAU₃₁
- 469. Mener une procédure adaptée à hauteur de 3 600 €HT maximum, en vue de procéder à la formation d'un agent de RESEAU₃₁ dans le cadre de l'exploitation des équipements informatiques
- 471. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise Les Pépinières du Languedoc concernant l'aménagement d'un talus de 120 m² à la station d'épuration de Plaisance du Touch, pour un montant maximum de 4 680 €HT

27 SEPTEMBRE 2021

- 467. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise DEKRA concernant des missions d'assistance dans la réalisation du porter à connaissance et la mise à jour de l'étude d'impact, pour un montant maximum de 10 700 €HT
- 470. Mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 €HT maximum, en vue de procéder à des travaux de réparation de fuites d'eau sur la toiture du centre de Villemur
- 472. Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise GEOTECHNIQUE concernant la réalisation d'étude et diagnostic géotechnique, pour un montant de 2 400 €HT
- 477. Approuver l'avenant 1 au marché 010A2020 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques, soit une augmentation de 0.29 % du montant du marché
- 479. Mener une procédure adaptée, sous la forme d'un accord cadre, afin de procéder à la fourniture de prestations de maintenances de photocopieurs
- 483. Mener une procédure adaptée à hauteur de 8 200 €HT maximum, en vue de procéder à l'acquisition de crédits pour le traitement des DICT
- 484. Mener une procédure adaptée à hauteur de 20 000 €HT maximum, en vue de procéder à l'achat de prestations d'aide à la maîtrise d'œuvre pour le développement du projet du SMEA₃₁ « Hypervision »

Bureau syndical du 8 juin 2021

Compétences financières
• Approbation de conventions tripartites dans le cadre de transfert de subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre d'aide en Assainissement (communes de Gouaux de Larboust et Pouy de Touges) • Mission de valorisation des matières organiques - Convention avec la Direction Départementales des Territoires de la Haute-Garonne • Salies du Salat – Demande de dérogation aux règles de financement de la convention de contribution technique et financière pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales • Protocole transactionnel avec la commune de Lagardelle sur Lèze relatif à la régularisation du financement des travaux des eaux pluviales • Demande de dégrèvement exceptionnel, au vu d'un contexte sanitaire et économique particulier – Dossier L'Abri d'Arlos à ARLOS • Lutte contre l'incendie sur plusieurs communes de RÉSEAU₃₁ - Conventions d'installation, de contrôle et d'entretien des dispositifs sur les communes de Cathervielle, Cierp-Gaud et Razecueillé • Protocole transactionnel sur le préjudice subi pendant les travaux bloquant l'accès à des habitations – Impasse de la Tuilerie – La Salvétat Saint-Gilles – Défi Aussonnelle

RH-Patrimoine-Juridique
• Création d'un poste, au Territoire Centre, du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux à temps complet ; à la Direction Générale, un poste d'Ingénieur en Chef à temps complet à la direction générale adjointe des services techniques communs ; un poste d'Ingénieur en chef au territoire centre et un poste d'Ingénieur en chef au territoire nord • Transfert des ouvrages d'assainissement des eaux usées et pluviales à Larra appartenant à l'ASL Les Balagas • Désaffectation de biens obsolètes (véhicules hors d'usage ou obsolètes) • Avenant 2 à la convention désignant la commune de Grenade sur Garonne comme maître d'ouvrage unique de l'opération de requalification de l'entrée de ville située sur la RD17 – Route d'Ondes à l'intersection de la route de La Hille et du Quai de Garonne

- Convention désignant la commune de Mazères sur Salat comme maître d'ouvrage unique de l'opération d'urbanisation de la RD52
- Convention d'échange de données géographiques avec la communauté de communes du Frontonnais, du SIE des Vallées du Girou, de la Save et des Coteaux de Cadours et la commune de Fronton
- Convention entre le Bureau de recherches Géologiques et Minières (BRGM) et RESEAU₃₁ pour l'expérimentation de la recharge de la nappe d'accompagnement de la Garonne – rectificatif
- Convention de partenariat tripartite entre RESEAU₃₁, la Fédération de Pêche de Haute-Garonne et le Syndicat mixte Garonne-Louge-Touch pour l'étude d'un tronçon de la Louge
- Convention de dépotage des sous-produits d'assainissement avec la Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement Collectif de Graulhet
- Convention de dépotage des sous-produits d'assainissement avec le syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège
- Demande de retrait de la communauté de communes du Frontonnais pour la compétence Eaux Pluviales
- Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux du bassin de l'Adour et de la Garonne 2022-2027- Avis de RESEAU₃₁

Bureau syndical du 5 juillet 2021

RH-Patrimoine-Juridique
• Création d'un poste, au Territoire Nord, d'Ingénieur à temps complet ; un poste, au Territoire Sud, d'Ingénieur à temps complet ; à la direction générale, un poste d'Ingénieur à temps complet ; deux postes d'ingénieurs à temps complet à la direction générale adjointe des services techniques communs ainsi qu'un poste d'attaché à temps complet à la direction adjointe des ressources humaines • Acquisition de la parcelle section A n°1135 sise sur la commune d'Argut Dessous • Acquisition d'une partie de la parcelle section AT n°22 sise sur la commune de Bouloc • Désaffectation de la parcelle A n°973 du canal de Saint-Martory située sur la commune de Cazères • Désaffectation des parcelles section A n°292 et A n°294 du canal de Saint-Martory située sur la commune de Palaminy • Désaffectation de la parcelle D n°224 du canal de Saint-Martory située sur la commune de Gratens • Avenant 1 à la convention désignant comme maître d'ouvrage unique la commune de Mazères sur Salat concernant l'opération d'urbanisation de la RD52 • Convention pour l'aménagement et l'exploitation de la ressource en eau de la source des « 7 molles » située sur la commune de Sode • Etablissement des servitudes d'utilité publique sur des parcelles privées, inhérentes au projet de renforcement et sécurisation de l'adduction en eau potable entre les confluences des rivières Garonne, Salat et Arize à cheval sur les 2 départements de la Haute-Garonne et l'Ariège

Bureau syndical du 28 septembre 2021

Compétences financières
• Convention pour le règlement des dépenses réglées ou des recettes encaissées à tort par la Communauté de Communes du Bassin Auterivain • Convention pour le règlement des dépenses réglées ou des recettes encaissées à tort par la Communauté de Communes Terres du Lauragais

RH-Patrimoine-Juridique
• Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) • Règlement du temps de travail • Création de postes : 7 Adjoints administratifs, 4 Rédacteurs, 1 Attaché, 31 Agents techniques, 38 Agents de maîtrise, 14 Techniciens et 2 Ingénieurs • Accueil d'apprentis au sein des services du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne • Réalimentation du Girou : Devenir des barrages de Balerm et Laragou

- Approbation de conventions de mise à disposition de services pour l'année 2022 entre la Communauté d'Agglomération du Sicoval, les communes d'Estadens, de Le Grès, de Lavelanet-de-Comminges, de Menville, de Montaigut-sur-Save, de Razecueillé et de Villariès, d'une part et RESEAU₃₁ d'autre part
- Acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 1120 sise sur la Commune de SAINT-PAUL D'OUEIL - Périmètre de protection immédiat du captage de Hount Sacade
- Approbation des avenants aux procès-verbaux de mise à disposition des biens des communes du Cabanial, de Caraman et de Vallègue au bénéfice de RESEAU₃₁ consécutivement au transfert de leurs compétences
- Avenant N°2 à la convention désignant la commune de MAZERES SUR SALAT comme maître d'ouvrage unique de l'opération d'urbanisation de la RD 52
- Convention relative aux modalités de financement d'un renforcement de réseau d'eau potable secteur chemin de Serres à SAINT MARCEL PAULEL
- Zonage de l'assainissement de la commune de MAURAN (CT₁₂) - Approbation après enquête publique
- Abandon du captage d'alimentation en eau potable-Commune d'AUSSEING (CT₁₄)
- Protection des captages d'eau potable en milieu forestier-Convention de partenariat entre l'ONF et Réseau₃₁
- Protocole portant sur la régularisation d'une servitude d'irrigation en domaine privé sur la Commune de REVEL